

GHSV

Pôle ambulatoire



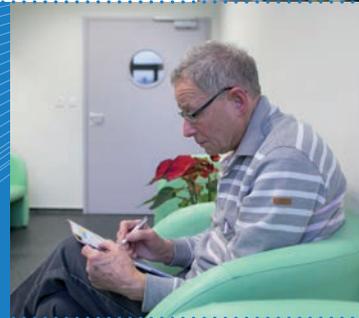
Clinique Sainte Anne



Clinique Sainte Barbe



Clinique Saint Luc



Livret ambulatoire



Groupe Hospitalier
Saint Vincent

**Merci de rapporter ce livret dûment complété
et signé à la clinique le jour de votre admission.**

INFORMATION MÉDICALE SUR L'ANESTHÉSIE

Ce document, élaboré par la Société française d'anesthésie et de réanimation (Sfar), est destiné à vous informer sur l'anesthésie.

Nous vous demandons de le lire attentivement, afin de pouvoir donner votre accord à la procédure anesthésique qui vous sera proposée par le médecin anesthésiste réanimateur. Vous pourrez également poser à ce médecin des questions sur cette procédure.

Pour les questions relatives à l'acte qui motive l'anesthésie, il appartient au spécialiste qui réalisera cet acte d'y répondre.

1. Qu'est-ce que l'anesthésie ?



L'anesthésie est un ensemble de techniques qui permet la réalisation d'un acte chirurgical, obstétrical ou médical (endoscopie, radiologie...), en supprimant ou en atténuant la douleur pendant et après l'intervention dans des conditions optimales de sécurité. Il existe deux grands types d'anesthésie : l'anesthésie générale et l'anesthésie locorégionale.

> **L'anesthésie générale** est un état comparable au sommeil, produit par l'injection de médicaments, et/ou par la respiration de vapeurs anesthésiques ;

> **L'anesthésie locorégionale** permet de n'endormir que la partie de votre corps sur laquelle se déroulera l'opération. Son principe est de bloquer les nerfs de cette région, en injectant à leur proximité un produit anesthésique local. Dans certains cas, il est possible de prolonger l'insensibilisation plusieurs jours après l'opération en injectant ce produit dans un cathéter placé à proximité des nerfs.

La rachianesthésie et l'anesthésie péridurale sont deux formes particulières d'anesthésie locorégionale, où le produit anesthésique est injecté à proximité des nerfs qui sortent de la moelle épinière.

Une anesthésie générale peut être associée soit de principe, soit devenir nécessaire en cas d'insuffisance ou d'échec de l'anesthésie locorégionale.

Toute anesthésie, générale ou locorégionale, réalisée pour un acte non urgent, nécessite une consultation plusieurs jours à l'avance et une visite préanesthésique.

La consultation d'anesthésie est effectuée par un médecin anesthésiste réanimateur. Au cours de cette consultation et de la visite préanesthésique, vous serez informé(e) des différentes techniques d'anesthésie possibles et adaptées à votre cas. Vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez utiles à votre information. À cette occasion, vous serez amené(e) à exprimer vos préférences.

Le choix du type d'anesthésie sera prévu en fonction de l'acte opératoire, de votre état de santé et du résultat des examens complémentaires éventuellement prescrits. Le médecin qui pratiquera l'anesthésie ne sera pas forcément celui que vous aurez vu en consultation. Il disposera de votre dossier médical et en cas de nécessité, pourra choisir de modifier la technique prévue.



2. Comment serez-vous surveillé(e) pendant l'anesthésie et à votre réveil ?



L'anesthésie, quel que soit son type, se déroule dans une salle équipée d'un matériel adéquat, adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation.



En fin d'intervention, vous serez surveillé(e) de manière continue dans une salle de surveillance postinterventionnelle.



Durant l'anesthésie et votre passage en salle de surveillance postinterventionnelle, vous serez pris(e) en charge par une équipe de professionnels, placée sous la responsabilité médicale d'un médecin anesthésiste réanimateur.

3. Quels sont les risques de l'anesthésie ?



Tout acte médical, même conduit avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque.

Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie et de la période du réveil, permettent de dépister rapidement la survenue d'anomalies et de les traiter.

Aussi, les complications graves de l'anesthésie, qu'elles soient cardiaques, respiratoires, neurologiques, allergiques ou infectieuses, sont devenues très rares.

En dehors des complications graves, l'anesthésie et la chirurgie sont parfois suivies d'événements désagréables.

4. Quels sont les inconvénients et les risques propres à l'anesthésie générale ?



Des nausées et des vomissements peuvent survenir au réveil. Une rougeur douloureuse au niveau de la veine dans laquelle les produits ont été injectés peut s'observer.

L'introduction d'un tube dans la trachée (intubation) ou dans la gorge (masque laryngé) pour assurer la respiration pendant l'anesthésie peut provoquer des maux de gorge ou un enrouement au décours de l'intervention.

Des traumatismes dentaires sont également possibles. C'est pourquoi il est important de signaler toute prothèse ou toute fragilité dentaires particulières.

La position prolongée sur la table d'opération peut entraîner des compressions, notamment de certains nerfs, ce qui peut provoquer un engourdissement ou, exceptionnellement, la paralysie d'un bras ou d'une jambe.

Après anesthésie générale, des souvenirs de la période opératoire peuvent subsister.

Des troubles de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures qui suivent l'anesthésie.

Tous les symptômes précédemment cités sont habituellement passagers et leur persistance doit vous inciter à consulter.

Les accidents liés au passage de vomissements dans les poumons sont très rares si les consignes de jeûne sont bien respectées.

Des complications imprévisibles comportant un risque vital comme une allergie grave, un arrêt cardiaque, une asphyxie, sont extrêmement rares.

5. Quels sont les inconvénients et les risques propres aux anesthésies locorégionales ?



Toute anesthésie locorégionale peut s'avérer incomplète et nécessiter un complément d'anesthésie, voire une anesthésie générale. Cela justifie les mêmes consignes de jeûne que pour une anesthésie générale.

Il existe des risques spécifiques à l'anesthésie périmédullaire (rachianesthésie, anesthésie péridurale). Une répétition de la ponction peut être nécessaire en cas de difficulté.

Une difficulté à uriner peut nécessiter la pose temporaire d'une sonde urinaire. Des maux de tête peuvent survenir et nécessiter parfois un repos de plusieurs jours et/ou un traitement spécifique.

Très rarement, on peut observer une baisse passagère de l'audition, ou un trouble de vision. Des douleurs au niveau du point de ponction, dans le dos, sont également possibles.

Il existe des risques spécifiques aux autres anesthésies locorégionales.

Ainsi, au cours de l'anesthésie de l'oeil, des complications, telles une diplopie (le fait de voir double) ou plus rarement une plaie oculaire, peuvent survenir. Des séquelles, passagères ou définitives, telles une baisse ou une perte de la vision, peuvent en résulter.

Au cours de certaines anesthésies du membre supérieur ou du thorax, des complications respiratoires sont possibles.

En fonction des médicaments associés, des nausées des vomissements, des démangeaisons, des troubles passagers de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures suivant l'anesthésie.

Toutes les techniques d'anesthésie locorégionale peuvent donner lieu à des complications graves mais rares : paralysie et/ou insensibilité plus ou moins étendues, temporaires ou permanentes, accident cardiovasculaire, convulsions, blessure d'un organe proche.

Les complications graves liées à l'anesthésie générale ou à l'anesthésie locorégionale ne sont pas les mêmes, mais au final, aucune technique ne paraît plus risquée qu'une autre. Chacune de ces techniques a des avantages et des inconvénients spécifiques.



RECOMMANDATIONS AU PATIENT AMBULATOIRE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, merci de respecter les consignes qui y figurent.

Votre participation est indispensable.



La veille de l'intervention :

- 1 Mangez normalement, sauf consignes particulières de la part du Médecin Opérateur ;
- 2 Douchez-vous et faites un shampoing en utilisant un savon et un shampoing neufs, ainsi qu'une serviette propre. Les ongles doivent être courts et sans vernis (retirez les faux ongles s'ils se trouvent proches de la zone opérée) ;
- 3 Respectez les consignes qui vous ont été données par téléphone ;
- 4 Prenez uniquement les médicaments suivants :



Le jour de l'intervention avant l'anesthésie:

- 1 Ne mangez aucune nourriture, ni de bonbons, 6 heures avant votre admission ;
- 2 Ne fumez pas, ne mâchez pas de chewing-gum ;
- 3 En cas d'absence de reflux gastro-œsophagien, grossesse, chirurgie de l'œsophage et/ou de l'estomac, de diabète ou un traitement par des morphiniques vous pouvez boire de l'eau, thé, café ou jus de pomme jusqu'à 2 heures avant votre admission.

ATTENTION : PAS DE LAIT, DE BOISSONS GAZEUSES OU DE JUS AVEC PULPE.

- 4 Reprenez une douche et brossez-vous les dents ;
- 5 Venez sans maquillage, sans vernis, sans bijoux, sans piercing et sans objets de valeur ;
- 6 Apportez tous les éléments de votre dossier médical (résultats d'examens radiologiques, prise de sang, compte-rendu de consultation) administratif (carte d'identité, vitale, mutuelle) et le matériel prescrit par l'opérateur pour l'intervention ;
- 7 Pensez à apporter votre traitement habituel avec l'ordonnance ;
- 8 Pensez à signaler tout changement de votre état de santé intervenu depuis la consultation d'anesthésie ;
- 9 Prenez uniquement les médicaments suivants :



- 10 Retirez vos lunettes, lentilles, prothèses dentaires ou auditives avant votre départ pour le bloc opératoire.

Pour votre enfant :

Pensez à apporter le carnet de santé, son nounours préféré et mettez lui des vêtements faciles à enfiler. Utilisez un savon doux pour la douche.





Le jour de l'intervention après l'anesthésie :

- 1 Vous n'êtes pas autorisé(e) à repartir seul(e).
- 2 Vous ne devez pas conduire un véhicule.
- 3 Évitez d'être seul(e) à votre domicile jusqu'au lendemain matin.
- 4 Votre vigilance est abaissée, sans que vous vous en rendiez compte !
 - > Vous ne devez pas manœuvrer d'appareil potentiellement dangereux.
 - > Évitez de prendre une décision administrative importante jusqu'au lendemain matin.
- 5 Vous pouvez boire et manger légèrement. Abstenez-vous de l'alcool pendant 24h.
- 6 Sauf contre ordre, vous pouvez reprendre votre traitement habituel.
- 7 Ne prenez aucun somnifère et/ou tranquillisant les 24 premières heures.
- 8 Prenez les médicaments contre la douleur, prescrits par votre Médecin Opérateur.
- 9 La sortie sera autorisée après une récupération satisfaisante de vos capacités physiques et mentales. Selon l'évolution de votre état de santé une hospitalisation pour la nuit pourrait être décidée par le Médecin.
- 10 Un bulletin de sortie vous sera remis au moment de votre départ, contenant toutes les informations concernant votre journée d'hospitalisation.

**LE NON RESPECT DE CES CONSIGNES POURRAIT ÊTRE SOURCE DE COMPLICATIONS.
IL Y VA DE VOTRE SÉCURITE. PENSEZ-Y ET NE LES ENFREIGNEZ PAS.**

Après avoir pris connaissance de ces diverses recommandations, nous vous demandons de signer ce document pour manifester votre accord avec la procédure proposée. Pour les mineurs, la signature des parents est indispensable.

Fait à le

Nom du patient :

Signature du patient





FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ À UNE ANESTHÉSIE

Nom et Prénom

Date de l'intervention

Type de l'intervention

En vertu de l'article L1111 - 2 du Code de Santé Publique l'Equipe d'Anesthésie vous demande de bien vouloir lire attentivement et signer le texte ci-dessous :

Au cours de la consultation avec le médecin anesthésiste-réanimateur :



Il m'a été remis le document de la Société Française d'Anesthésie-Réanimation concernant l'information médicale sur l'Anesthésie.

J'ai été informé par écrit et lors de mon entretien des avantages et des risques de l'anesthésie.

J'ai pu poser toutes les questions jugées utiles et j'ai bien compris toutes les réponses qui m'ont été fournies.

J'accepte les modifications de technique, qui pourraient s'avérer nécessaires en rapport avec l'acte anesthésique.

Le.....

Signature du patient



Attention : document à ramener OBLIGATOIREMENT signé lors de votre hospitalisation.



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne, librement choisie par vous dans votre entourage et en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette désignation n'est pas une obligation, c'est une décision qui doit être bien réfléchie, qui se fait par écrit et peut être annulée à tout moment.

Elle est valable pour toute la durée de l'hospitalisation.

Il vous revient d'informer la personne que vous avez choisie et d'obtenir son accord.

Cette personne que nous considérons comme votre « personne de confiance » pourra, si vous en faites la demande, assister aux entretiens médicaux et vous aider à formuler vos souhaits.

L'établissement s'engage si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté à consulter votre personne de confiance pour avoir des indications sur votre façon de voir les choses et les décisions que vous souhaitez prendre pour vos soins. Avant toute intervention ou investigation importante, les précisions ainsi recueillies pourront guider les médecins dans les choix thérapeutiques. L'avis de la personne de confiance est consultatif.



FICHE DE DÉSIGNATION

Je soussigné(e)

Nom

Nom de jeune fille

Prénoms

Date et lieu de naissance

Adresse

Téléphone Email

Admis(e) au sein de la clinique

Le Service

souhaite désigner comme personne de confiance :

Madame Monsieur

Nom

Prénom Date de naissance

Adresse

Téléphone Email

Cette personne de confiance légalement capable est :

un proche un parent mon médecin traitant

J'ai été informé(e) que cette désignation vaut pour toute la durée de mon hospitalisation. Je peux révoquer cette désignation à tout moment et dans ce cas, je m'engage à en informer par écrit l'établissement en remplissant une nouvelle fiche de désignation. Je m'engage à informer la personne de confiance que j'ai désignée.

ne souhaite pas désigner une personne de confiance

Fait à

Le

Signature du patient





AUTORISATION DE SOINS

POUR LES ENFANTS MINEURS ET PERSONNES SOUS TUTELLE

Je soussigné(e)

Père

Mère

Nom

Nom

Prénom

Prénom

Date de naissance

Date de naissance

Donne l'autorisation d'opérer mon enfant et de procéder à toute intervention, anesthésie, examens ou soins que son état nécessiterait.

Le.....

Le

Signature du père



Signature de la mère



(La signature des deux parents est obligatoire)

Tuteur légal

Nom Prénom

Date de naissance le

Signature du tuteur légal

